



**Polyexpert  
Environnement**

La **Qualité** au service de la construction ...

La  
qualité  
de

L'AIR  
INTÉRIEUR



Contrairement à la pollution extérieure, plus médiatisée, plus connue et faisant l'objet de nombreuses réglementations, la qualité de l'air intérieur est une problématique qui a très peu été étudiée. Or, nous passons près de 90% de notre temps dans des espaces clos : nos logements, les lieux de travail, les espaces de loisir, les écoles, les transports, les commerces etc..., où l'air est de 5 à 10 fois plus pollué qu'à l'extérieur. Des conséquences sanitaires préoccupantes ont été répertoriées allant de la simple gêne causée par des odeurs jusqu'à l'aggravation ou le développement de pathologies (allergies respiratoires, cancers ...).

## LES ORIGINES DE LA POLLUTION INTÉRIEURE

La qualité de l'air intérieur est le résultat d'interactions complexes entre les individus et leurs activités, les équipements et les matériaux des bâtiments, l'environnement extérieur, le mobilier et le matériel quotidien, les conditions hygrothermiques et les pollutions spécifiques à chaque bâtiment.



## LES POLLUANTS MESURÉS

**Polyexpert Environnement est en mesure de prélever une large gamme de polluants représentatifs de la Qualité de l'Air Intérieur :**



- Le formaldéhyde, substance cancérigène émise par les matériaux de construction, l'ameublement, les produits d'entretien, etc. ;
- Le benzène, substance cancérigène issue principalement des processus de combustion ;
- Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), représentatif du niveau de confinement dans les locaux.
- Les COVT émis par les matériaux de construction, les produits de décoration, l'ameublement, les produits d'entretien et de bricolage, etc.
- Le monoxyde de carbone issu d'une combustion incomplète ;
- Le dioxyde d'azote issu des processus de combustion ;
- Les particules émis par les processus de combustion, le bricolage, le ménage ;
- Le radon, un gaz radioactif cancérigène, émis naturellement par le sol ;
- Autres polluants.

## LES OUTILS DE MESURE.



Tubes passifs



Appareil de mesure de CO<sub>2</sub>  
© INTERTEK

# NOS DOMAINES D'INTERVENTION



## DANS LES ERP...

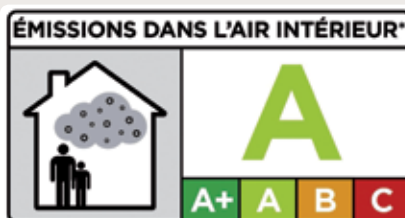
La campagne de mesures est conforme aux exigences réglementaires et comprend :

- Deux séries de prélèvements pour le formaldéhyde et le benzène, effectuées au cours de deux périodes espacées de cinq à sept mois, dont l'une se déroule pendant la période de chauffage de l'établissement, si elle existe ;
- Une mesure en continu du dioxyde de carbone effectuée sur une seule période, pendant la période de chauffage de l'établissement, si elle existe.
- Chaque série de mesures est à effectuer concomitamment sur une durée de 4,5 jours, pendant une période d'ouverture de l'établissement et en conditions normales de fréquentation.



## DANS LES LOGEMENTS...

Notre prestation permet au maître d'ouvrage une valorisation de son bien par la prise en compte d'un nouveau paramètre de confort de l'occupant : la qualité de l'air intérieur. Elle permet également de répondre à la cible 13 du référentiel HQE. La prestation consiste en une évaluation de la qualité de l'air intérieur sur plusieurs paramètres, à réception des logements, avant remise des clefs.



## DANS TOUS TYPES DE LOCAUX...

Polyexpert Environnement est en mesure d'intervenir sur différentes problématiques concernant la qualité de l'air intérieur :

- Expertise suite à des réactions allergiques d'occupants d'un bâti ;
- Expertise suite à l'apparition de phénomènes de condensation intempêtes ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage dans la conception de bâtiments justifiant d'une réflexion sur la qualité de l'air intérieur.

# RÉFÉRENTIELS

## DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

**Décret n° 2011-1728** du 2 décembre 2011 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public ;

**Cette nouvelle obligation doit être satisfaite :**

- Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles ;
- Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les écoles élémentaires ;
- Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré ;
- Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour d'autres établissements.

**Décret n° 2011-1727** du 2 décembre 2011 relatif aux valeurs-guides pour l'air intérieur pour le formaldéhyde et le benzène ;

**Décret n° 2012-14** du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectués au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public ;

**Guide d'application pour la surveillance du formaldéhyde et du benzène** dans les établissements d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et d'accueil de loisirs ;

**Guide d'application pour la surveillance du confinement de l'air** dans les établissements d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et d'accueil de loisirs.

## DANS LES LOGEMENTS

### Référentiel HQE – cible 13 :

Qualité sanitaire de l'air.

**Annexe technique HQE Performance**  
Bâtiments neufs.



## POURQUOI CHOISIR POLYEXPERT ENVIRONNEMENT ?

- la proximité de nos agences ;
- la qualité de nos prestations ;
- notre réactivité ;
- la notoriété du groupe Polyexpert ;

 **Polyexpert  
Environnement**

La **Qualité** au service de la construction ...

[www.polyexpert-environnement.fr](http://www.polyexpert-environnement.fr)